



Aide-mémoire pour la tenue d'activités associatives dans le contexte de la COVID-19

Règles générales

- Prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la santé et la sécurité de nos membres, tout en respectant leur autonomie décisionnelle et leurs droits individuels.
- Respecter en tout temps les règles de la Santé publique relativement aux rassemblements.
<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/rassemblements-evenements-covid19/>
- Privilégier les activités à distance (virtuelles), en particulier les instances et les comités, notamment en utilisant la salle Zoom mise à la disposition de votre région.
- N'exercer aucune pression sur une ou un membre afin que la personne participe à une rencontre de conseil sectoriel ou de comité en personne; lui offrir une autre possibilité ou lui permettre de s'abstenir sans préjudice.

Tenue de rencontres ou d'activités en personne

- Éviter les rencontres privées au domicile de membres.
- Tenir des rencontres ou des activités en personne dans des lieux publics.
- Vérifier si le restaurant, l'hôtel ou la salle réservée prend toutes les mesures nécessaires pour respecter les règles de la Santé publique.
- Privilégier les activités qui se tiennent dans un grand espace et à l'extérieur.
- Privilégier les activités en petits groupes.
- Fixer le nombre de participantes et participants en fonction de la capacité d'accueil de la salle dans le contexte de la COVID-19 (plutôt qu'en fonction des objectifs ou des habitudes de participation du secteur).
- Transmettre les informations relatives aux mesures prises par l'AREQ par courriel ou téléphone avant l'activité.
- Poser les trois questions à l'entrée de la salle (diagnostic COVID-19, symptômes, contact avec une personne infectée); si une personne répond par l'affirmative à l'une de ces questions, la retourner chez elle.
- Tenir un registre de tous les participants.
- Faire signer une lettre de reconnaissance de risque (voir document joint) à chaque personne avant de lui donner accès à la salle; celle-ci peut être transmise à l'avance.
- Rappeler les mesures prises par l'AREQ lors de l'événement :



Distanciation physique



Port du couvre-visage lors des déplacements



Lavage fréquent des mains

- Prévoir des masques supplémentaires et du désinfectant.
- S'il y a un repas ou une collation lors de l'activité, privilégier le service individuel ou les boîtes à lunch; éviter les buffets en libre-service.
- Lors de l'activité, si une personne enfreint les règles édictées par la Santé publique et les mesures prises par l'AREQ, la retourner chez elle.